

<b>Département de ALLIER</b>	L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le huit décembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
<b>Arrondissement de MONTLUÇON</b>	<b>Présents :</b> MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, NOUAILLE Didier, DA SILVA Jonathan, COUTURIER Cyril, DESNOUX Patrice, DULIN Denis, GUILLON François, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques Mmes BESSON Valérie, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire, BABUT Fatima <b>Excusés :</b> M. BARRADO Alain qui donne pouvoir à M. SANVOISIN Christian Mme CHARRET Audrey qui donne pouvoir à Mme BABUT Fatima Mme TYNDIUK Allyssone qui donne pouvoir à Mme CHAUVET Caroline Mme GINDRE Anne qui donne pouvoir à M. DULIN Denis M. LEROY Fabien qui donne pouvoir à Mme MAJER Lynda M. TOULOUSE Serge
<b>Commune de DESERTINES</b>	<b>Secrétaire :</b> M. PRIÈRE Pascal

REÇU EN PREFECTURE  
 le 20/12/2022  
 Application agréée E-legalite.com  
 99\_DE-003-210300984-20221215-2022\_06\_11

**DELIBERATION N° 2022-06-11**

**OBJET : ACHAT DES PARCELLES YL 166 ET YL 167 A AP2R : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-05-07 du 30 septembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées YL 166 et YL 167 pour une surface de 15 m<sup>2</sup> et à l'euro symbolique dont la société AP2R était propriétaire,

**CONSIDÉRANT** qu'un acte notarié doit être dressé afin de finaliser cette cession d'AP2R au profit de la commune,

**CONSIDÉRANT** que de par sa fonction, monsieur le Maire est déjà signataire de l'acte et que de ce fait, le Conseil Municipal doit désigner un représentant de la commune pour signer l'acte notarié

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**DE DÉSIGNER** madame Valérie BESSON comme représentante pour signer l'acte notarié à intervenir entre la société AP2R et la commune de Désertines

Au Registre sont les signatures,  
 Pour Extrait Conforme,  
 Le Maire,  
 Ch. SANVOISIN.

